

LES ORDONNANCES DÈS JUILLET ?

MACRON MARCHE SUR LE PARLEMENT ET SUR LE CODE DU TRAVAIL RÉSISTANCE !

Pourquoi accorder un délai de grâce à Macron ? Aucune « grâce » n'existe pour la destruction des emplois et des salaires, pour les précaires et les privés d'emploi, pour les sans-logements et les sans-papiers... plus que jamais « en marche » pour la régression sociale ! Pourquoi attendre la suite sans rien faire ? Pourquoi laisser la place à l'extrême droite ?

Président « un quart » ? Macron a certes été élu contre Le Pen, mais son programme a recueilli, au 1^{er} tour, 8 528 585 voix sur 35 737 724 suffrages exprimés. Le programme ? Moins de Parlement, plus d'ordonnances, moins de Code du Travail, plus de Uber et de précaires. Macron « un quart » est pressé, d'où la procédure par ordonnances.

Le scénario de la première ordonnance Macron ? Tout est prêt pour juillet. Son contenu ?

1. l'extension de la priorité aux accords d'entreprise. La loi El Khomri (dite Travail) les réservait au temps de travail. Emploi, salaire et conditions de travail seront concernés.
2. la fusion des institutions représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT).
3. le plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif. Un coup mortel porté aux Prud'hommes, une garantie offerte aux employeurs de licencier vite.

La mécanique de la loi d'habilitation pour gouverner par ordonnances ?

1. Organiser un simulacre de dialogue social avec les syndicats ;
2. Puis l'ordonnance est prise par le gouvernement. Il doit être habilité par le Parlement, conformément à l'article 38 de la Constitution. Assimilées à des règlements, les ordonnances entrent en vigueur dès leur ratification au parlement.

Pourquoi le Front social appelle à une mobilisation la plus unitaire, la plus rassembleuse ? Pourquoi cette perspective devrait fonder l'unité de toutes les organisations syndicales ? L'enjeu de la première ordonnance est décisif. Si Macron a les mains libres pour légiférer par ordonnance, il ira jusqu'au bout de la destruction de tout l'édifice social construit par les luttes et la solidarité.

Le Front social, une fièvre de printemps qui devrait s'éteindre sur ordonnance Macron ? Les 22 avril et 8 mai ont été réussis. Syndicalistes et associations, jeunes et précaires, toutes et tous ont pris la décision de passer outre l'inertie, la division, le sectarisme. La manifestation du 8 mai a posé la question centrale de la riposte sociale. L'appel fondateur du Front social visait continuer le combat contre la loi Travail et la répression. Tout confirme son avenir...



**#19JUIN #18H #PARTOUT EN FRANCE
CONTRE MACRON ET SES ORDONNANCES,
TOUT.ES DANS LA RUE !**

Contre Macron et ses ordonnances !



PRENONS LA RUE
#19JUIN
#PARTOUTENFRANCE



Le Front Social est une coordination composée de syndicats, associations, collectifs... mais aussi de militants et citoyens construisant la convergence des luttes

pourunfrontsocial@gmail.com



FrontSocialUni #FrontSocial